

## COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 16 octobre 2023

#### Délibération n° 2023-85

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

#### Objet : Modification du tableau des emplois des agents titulaires

#### Étaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

#### Était excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

#### **Formant la majorité des membres en exercice.**

#### **Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.**

Monsieur Jean-François DODET expose le rapport suivant :

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

#### **FILIERE SOCIALE - il est proposé de créer 2 postes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, comme suit :**

#### **- un emploi de conseiller territorial socio-éducatif à temps complet :**

Le poste est ouvert sur le grade de conseiller socio-éducatif (catégorie A) conformément au décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatif.

Si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions présent par le code précité, et par dérogation, à l'article précité L 313-1, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8-2, à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- un emploi d'agent social à temps complet :

Le poste est ouvert sur le grade d'agent social territorial (catégorie C) conformément au Décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

Si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions présent par le code précité, et par dérogation, à l'article précité L 313-1, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8-2, à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**FILIERE TECHNIQUE : suite au départ à la retraite d'un agent au sein du centre technique municipal, il y a lieu de créer au 01/11/2023 :**

- un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet :

Le poste est ouvert sur le grade d'adjoint technique (catégorie C) conformément au décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions présent par le code précité, et par dérogation, à l'article précité L 313-1, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8-2, à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**FILIERE ADMINISTRATIVE - il est proposé de créer 1 poste à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, comme suit :**

- un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet :

Le poste est ouvert sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C) conformément au décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions présent par le code précité, et par dérogation, à l'article précité L 313-1, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8-2, à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans.

Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.


**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE 26 VOIX POUR,** (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) la modification du tableau des emplois des agents titulaires proposée ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville.

Fait à Saint-Apollinaire, le jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

Le Maire,

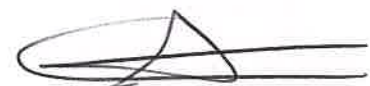
Les secrétaires,

  
Jean-François DODET

Fatiha CHARIFI ALAOUI    Antoine CAMUS

Date de publication : **24 OCT. 2023**





Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 24/10/2023

ID : 021-212105407-20231024-2023\_85-DE



ESSEY TCU # 3

ESSEY TCU # 3